



Nous contacter

Direction familles et politiques éducatives
Service Petite Enfance et familles
Espace Hermes
2 avenue Charles Gide
83 500 La Seyne-sur-Mer

Téléphone : 04 94 06 97 13
Mail : petiteenfance@la-seyne.fr
Du lundi au jeudi de 8h à 17h
Le vendredi de 8h à 16h30

Pièces à fournir

Toute demande d'accueil du jeune enfant doit être accompagnée du dossier ci-joint dûment rempli et des justificatifs demandés.

Tout dossier incomplet ou contenant des informations erronées ne sera pas soumis à l'examen de la commission.

Les documents sont :

- Pour les allocataires, une attestation de la CAF mentionnant votre numéro allocataire
- La copie de l'avis d'imposition des deux parents N-2 (**exemple : pour une rentrée en janvier 2026 avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024**)
- Pour les salariés : un justificatif d'emploi de moins de trois mois (**obligatoire pour toute demande de place d'accueil, les fiches de paies ne sont pas acceptées**)
- Pour les professions libérales : un extrait de Kbis, RSI, Urssaf ou Siret de moins de trois mois
- Justificatif d'inscription en formation
- Pour les demandeurs d'emploi : la copie de la dernière attestation de France Travail
- La copie d'un justificatif de domicile (eau, électricité...) datant de moins de trois mois
- La copie du livret de famille (parents et enfants) ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant (si 1^{er} enfant)
- La copie du jugement des affaires familiales fixant la résidence de l'enfant et fixant l'autorité parentale

De plus, en cas de garde alternée, chaque enfant compte une part dans le calcul du prix de l'heure, dans ce cas vous devez fournir le jugement des affaires familiales fixant la garde alternée.

- Pour les personnes en situation de handicap : la reconnaissance de la MDPH ainsi qu'une attestation d'attribution de AEEH de la CAF

